

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

**PRESENTS** : MM SIMONNEAU Richard, DUWOYE Pierre-Yves, ROBIN Chantal, GEROUARD Christophe, LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, BARBE Laurent, NADYMUS Nathalie, DUSSOUBS Jean-Luc, AUGRIS Isabelle, LATHIERE Amandine, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard, SALAGNAT Anthony, AUPETIT Nadine.

**ABSENT** : MONTROYA Anthony

***Secrétaire de séance : Jean-Luc DUSSOUBS***

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie vivement l'ensemble de l'Assemblée pour avoir œuvré à ses côtés pendant ces 6 dernières années.

Après débat lors de la séance par l'Assemblée, il a été décidé :

- le point n°01 concernant le vote des CFU 2026 est reporté en raison de la panne informatique du SGC et donc le manque d'éléments nécessaires à ce vote
- le point n°7 concernant la réhabilitation de la grange des Chapelles le dossier ne pourra être présenté qu'après les élections municipales

- le point n°9 l'avis sur le permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol au sein d'une commune limitrophe d'Oradour sur Vayres, cet avis sera donné par Monsieur le Maire et/ou de la nouvelle équipe municipale.

## **1 – DELIBERATIONS**

### **01 – Vote des subventions aux associations pour 2026 :**

| <b>BENEFICIAIRES</b>                      | <b>montants</b> |
|-------------------------------------------|-----------------|
| A N A C R                                 | 50              |
| Amicale Cheval Bandiat Tardoire           | 200             |
| Amicale Judo                              | 200             |
| Amicale Judo exceptionnelle (1/4)         | 12 605          |
| Cyclo Club/VELO CLUB DES FEUILLAR         | 1 200           |
| Remboursement droits de places au Comité  | 22 000          |
| Comité des Fêtes                          | 26 000          |
| F C C O                                   | 350             |
| F N A C A                                 | 50              |
| F N A T H                                 | 100             |
| Rires et loisirs                          | 1 000           |
| Fayolettes                                | 50              |
| Amis de la Gaieté                         | 150             |
| Pompiers de Saint-Mathieu                 | 150             |
| Pompiers de Saint-Laurent                 | 150             |
| A C C A                                   | 250             |
| AAPPMA TARDOIRE                           | 130             |
| T T O                                     | 150             |
| Prévention routière                       | 100             |
| COOP SCOL                                 | 300             |
| COOP SCOL : SUB EXCEPTION CALCULETTE      | 150             |
| Conciliateurs de Justice                  | 150             |
| Association des Lieutenants de Louveterie | 50              |
| Association des Parent d'Elèves           | 200             |
| Oradour en Fleurs                         | 300             |
| Oradour en Fleurs sub exceptionnelle      | 200             |
| Jeanne d'ARC                              | 100             |
| Psychologue éducation nationale           | 80              |
| Cirque « super »                          | 300             |
| Ça Circule                                | 200             |
| Passion Autos-Motos 87                    | 200             |

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Chorale chœur de Tardoire     | 100           |
| UNA Ouest 87                  | 100           |
| Restos du cœur (Cussac)       | 100           |
| Ligue du cancer               | 100           |
| Aikido ryu asso               | 150           |
| ROC Subvention exceptionnelle | 100           |
| Chiens guide d'aveugle        | 100           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>67 865</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** le versement des subventions citées dans le tableau ci- dessus sous réserve de produire une demande écrite et de fournir l'ensemble des pièces nécessaires.

**02 – Validation des devis de rénovation façade et installation d'une rampe PMR au sein de la caserne Gendarmerie**

Monsieur le Conseiller, en accord avec Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée les devis de restauration de la façade de la caserne Gendarmerie et l'installation d'une rampe pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Il précise que ces travaux ont fait l'objet de plusieurs demandes des services de l'Etat.

**Rénovation façade :**

Boulestier Anthony devis d'un montant ht de 2 943.50 €

**Rampe PMR :**

Sas Coulaudon devis d'un montant ht de 15 652.80 €

Monsieur le Conseiller, précise qu'après réflexion et demande du Chef de Brigade, la rampe PMR présentée en schéma devrait être modifiée afin d'obtenir une rampe implantée sans palier. Celle-ci de ce fait devrait être moins onéreuse. Monsieur le Conseiller demande à l'Assemblée de donner un accord de principe pour cette réalisation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**-Accepte** les devis de l'entreprise Boulestier concernant la rénovation de la façade de la gendarmerie pour un montant ht de 2 943.50 €

**- Donne** un accord de principe pour la réalisation de la rampe PMR à l'entreprise SAS Coulaudon (dans l'attente de la nouvelle proposition)

**-Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

### **03 – Vente de matériel des services techniques : camion benne de marque Renault de 1993 et tracteur agricole de marque Deutz de 2002**

Monsieur le Conseiller, en accord avec Monsieur le Maire, précise à l'Assemblée que le camion benne de marque Renault datant de 1993 et le tracteur agricole de marque Deutz datant de 2002 vont être vendus au plus offrant.

Il informe que ce matériel technique non utilisé, ne correspond plus aux besoins de la commune. Celui-ci est vendu en l'état.

Vu la délibération n°2020-055 (10°) en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant le résultat des offres dont certaines à un montant supérieur à 4 600 euros

#### **Camion benne Renault (1993) :**

- Une offre à 5 000 euros
- Une offre à 2 500 euros

#### **Tracteur agricole Deutz (2022) :**

- Une offre à 7 000 euros
- Une offre à 5 400 euros

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**-Autorise** Monsieur le Maire à réaliser les ventes ci-dessus aux plus offrants, soit le camion benne à 5 000 euros et le tracteur Deutz à 7 000 euros

**-Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces cessions le devis

### **04 – Valeur vénale de la parcelle échangée entre la commune et la Sci IBC (en complément de la délibération n°2023-055 du 06-07-2023)**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipale la délibération n°2023-055 du 06/07/2023 concernant des échanges de parcelles « à titre gratuit » entre la commune et la Sci IBC.

Cependant, afin de pouvoir acter cet échange, il est nécessaire que les parties transmettent la valeur des biens échangés.

Après concertation, le Conseil Municipal fixe la valeur vénale à 100.00 euros

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **fixe** la valeur vénale du terrain échangé à 100.00 euros
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cet échange

### **05 – Validation du choix de la C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres) travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire : choix de l'entreprise lot 5 : Isolation Thermique par l'Extérieur + devis supplémentaire pour échafaudage**

Monsieur le Conseiller Délégué, en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la Commission d'Appels d'Offres en date du 24 février 2026 concernant les offres pour le lot 5 « Isolation Thermique par l'Extérieur » pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

En effet, un nouvel appel d'offres a été réalisé car l'entreprise retenue en décembre 2024 est en liquidation judiciaire.

Monsieur le Conseiller Délégué précise que pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de maintenir et prolonger la pose de l'échafaudage à l'entreprise E.E.N.A. pour un montant de 18 157.60 € ht

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise :

- **Lot 5 : Isolation thermique par l'extérieur**

Eiffage Construction celle-ci ayant obtenue la meilleure note pondérée soit 96.10/100, cette offre étant la plus économiquement favorable

La note pondérée résulte d'un calcul établi sur le prix 40 % et la valeur technique et des prestations 60 %

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** d'entériner les choix de la commission d'appel d'offres en date du 24 février 2026 et retient :

**Lot 5 : Isolation thermique par l'extérieur**

Eiffage construction pour un montant de 195 534.57 € ht comprenant la PSE n° 1 (Prestations Supplémentaires Eventuelle) à 21 729.75 € ht (enduit sur la façade arrière sur ITE déjà réalisée + PSE n°2 à 6 000.00 € ht (bandeau d'habillage aluminium (façade arrière)) + PSE n° 3 à 1 344.60 € ht (dépose et évacuation de l'isolant sur la façade côté cour)

- **accepte** le devis de l'entreprise E.E.N.A. pour le maintien et la prolongation de l'échafaudage pour un montant de 18 157.60 € ht

## **2 – RAPPORT DU MAIRE**

- ✚ La validation d'un devis de fournitures d'entretien à Paredes pour un montant de 90.28 € ht
- ✚ La validation d'un devis de fournitures d'entretien à Paredes pour un montant de 1111.36 € ht
- ✚ La validation d'un devis de vidange pour le transit benne au garage Giraudeau pour un montant de 453.42 € ht
- ✚ La validation d'un devis de réparation du karcher école à l'entreprise ATR pour un montant de 155.70 € ht
- ✚ La validation d'un devis d'achat de 3 panneaux pour les portes des cimetières à l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 51.73 € ht

- ✚ La validation d'un devis de fournitures diverses (écrous, bobines, écrans, dégraissants...) à l'entreprise Foussier pour un montant de 183.31 € ht
- ✚ La validation d'un devis d'achat de code électoral 2026 (2) à l'entreprise Lefebvre Dalloz pour un montant de 111.85 € ht
- ✚ La validation d'un devis de réparation du Renault Maxity à l'entreprise DRD Trucks pour un montant de 319.65 € ht
- ✚ La validation d'un devis de distribution de courrier à la poste pour un montant de 78.95 € ht
- ✚ La validation d'un devis de remplacement de vitre de porte arrière du Kangoo au garage Brandy pour un montant de 424.84 € ht (remboursement assurance)
- ✚ La validation d'un devis de fournitures pour véhicule à l'entreprise Rivet pour un montant de 55.29 € ht
- ✚ La validation d'un devis d'élagage à l'entreprise Dessimoulie pour un montant de 10 500.00 € ttc
- ✚ La validation d'un devis d'achat de pellets bois pour la chaudière de l'école à l'entreprise Marlim pour un montant de 2 809.03 € ht
- ✚ La validation d'un devis de réparation d'un pilier béton à l'entreprise Coulaudon pour un montant de 1 320.00 € ht (remboursement assurance)
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de sacs pour déchets canins à l'entreprise Altrad pour un montant de 63.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de cartouches d'encre (3) pour la machine à affranchir à l'entreprise Color Alpha pour un montant de 282.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de lamelles pour la réparation de l'auto-laveuse à l'entreprise LV Mat pour un montant de 130.66 € ht
- ✚ La validation d'un devis d'achat de fioul ordinaire à 0.85 € ht le litre et de GNR à 0.988 euros ht à l'entreprise Marlim
- ✚ La validation d'un devis de panneaux « village étoilé » à l'entreprise SIGNAUX pour un montant de 371.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis d'achat d'une batterie à l'entreprise Limagri Moreau pour un montant de 160.90 € ht
- ✚ La validation d'un devis d'installation d'alimentation électrique au local SDF à l'entreprise EGDS pour un montant de 703.10 € ht
- ✚ La validation d'un devis de prestation d'animation musicale pour le repas des aînés à l'entreprise LOL animation pour un montant de 250.00 € ttc

### 3 - QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.**